

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Maude Viens

<https://www.cadre21.org/membres/e52b41263893e648be7a601d>

Date d'obtention : 2021-03-22 20:35:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, bien s'assurer que la personne qui utilise la trousse est bien la personne responsable du projet dans l'école.

Ensuite, lors de la rencontre avec un ou l'autre des acteurs dans la situation (instigateur, victime, témoins, etc.) il faut s'assurer de compléter la grille d'évaluation de l'incident afin d'avoir un portrait global de la situation et de bien diriger les interventions pas la suite. Ensuite, il est important de confisquer les appareils électroniques aux élèves afin d'éviter et d'arrêter la propagation de ou des images. Il s'agit là de préserver l'intégrité physique et psychologique de la personne victime. Par la suite, s'assurer que le contact sera fait avec le service de police qui prendra en charge les élèves et fera les suites d'intervention au besoin. Avec l'aide du policier, une stratégie pour contacter les parents sera mise de l'avant. Pour conclure, une rencontre de sensibilisation sera faite par le policier pour le jeune et ses parents afin de l'informer des aspects légaux et des impacts du geste.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens tout d'abord qu'il est primordial d'avoir une grille d'évaluation bien complétée afin d'avoir un portrait clair car s'il se présente de nouveaux éléments, il est important de ne pas échapper de détail. Il est aussi important de toujours bien conclure le protocole une fois que ce dernier est amorcé. Si l'instigateur commet un acte malveillant, on ne remplit pas la grille pour lui mais important de remplir la grille avec la victime et les témoins. Je retiens aussi que si un élève ne collabore pas à la remise de son appareil électronique, il faut contacter la police, qui prendra le relais. Toujours garder en tête qu'on doit agir rapidement et de façon efficace afin de préserver l'intégrité de la victime, limiter la propagation des images donc, même si la police viendra prendre le relais, nous devons confisquer le téléphone avant la fin de l'intervention. Je retiens aussi que pour plusieurs situations qui ne sont pas des sextos ou situation impliquant de la pornographie juvénile, l'école doit agir en conformité avec ses propres règles et agir en conformité avec les politiques de l'école. Finalement, je retiens que malgré le fait qu'il s'agisse d'une récidive, il faut amorcer le protocole et compléter la grille d'évaluation afin d'avoir le portrait global de la situation et bien diriger nos interventions.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

C'est au moment de compléter la grille que pour moi entre en ligne de compte les aspects les plus délicats. L'étape de la nature des gestes me semble la plus délicate au niveau humain. Il est délicat d'aborder la nature des images ou des gestes sans que l'élève ne se sente jugé, qu'il se censure ou qu'il se culpabilise. Il faut alors éviter que le jeune tienne absolument à montrer les images plutôt que de décrire de quoi il est question sans donner trop de détail. Il est aussi délicat d'aller questionner sur les intentions. Il est primordial de demeurer neutre et objectif afin de ne pas biaiser les propos ou les interpréter. Il faut pour ces deux étapes créer un climat de confiance pour que l'élève se sente bien pour livrer son témoignage et favoriser ainsi qu'il dise la vérité peu importe son rôle et son implication dans la situation.